



**Préparer un BTSA/BTS,
ça permet aussi de poursuivre
vers un diplôme d'ingénieur ou de vétérinaire !**



**Les choix sur Parcoursup
ça commence dès le 18 janvier 2025.**

**Comment concilier
sécurité et ambition ?**



**Poussez les portes de nos établissements ,
Prenez date**



Découvrez la richesse des univers professionnels
pour une formation post-bac de 2 ans

Production, équipement pour l'agriculture, transformation,
commerce, services, aménagement ...



**Choisissez le BTS/BTSA adapté à votre projet
et intégrez un lycée agricole ou un CFA agricole**

*Un BTS/BTSA permet d'exercer des fonctions
de **technicien supérieur en entreprise,**
ou comme **responsable d'entreprise agricole ou "para-agricole"***

**En 2ème année de BTS/BTSA,
préparez le concours Agro ou Vétô :**

2 voies d'accès possibles :

- **voie BTS/BTSA : sous statut Etudiant pour les concours Agro et Vétô (lycée)**
- **voie Apprentissage pour le concours Agro (CFA)**



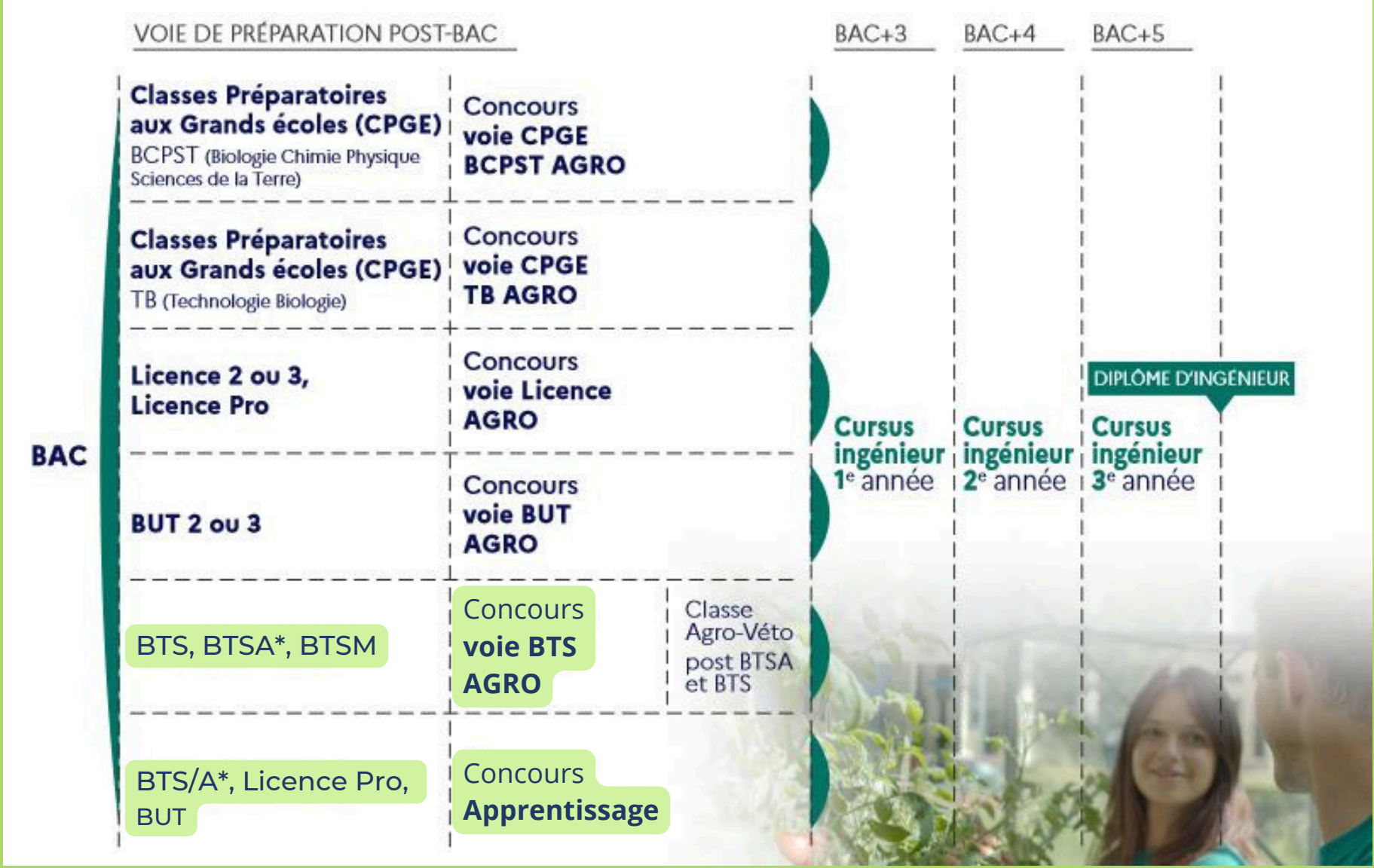
**Il est possible de se présenter aux 2 concours -
Agro et Vétô**

**Clôture
des inscriptions
pour les étudiants
BTS/BTSA
en 2ème année 2024-25**



**13 janvier
2025
à 17 heures**

Pour mémoire, les différentes voies d'accès aux écoles d'ingénieur agronome




*sauf BTSA Technico-commercial et BTSA Développement, animation des projets territoriaux

Concrètement



Concours spécifique de la voie Agro / Vétro
organisé **en BTSA 2ème année**



admission définitive en écoles nationales
d'agronomie ou vétérinaires dès la fin de ce cursus.

Une place en école est assurée aux lauréats,
*sous réserve de validation des 60 crédits ECTS de l'année
de classe agro-vétro post-BTSA et BTS (contrôle continu et
2 sessions d'épreuves communes aux classes)*



1 an de préparation en lycée agricole
dans une classe agro vétro post BTSA BTS
dite **classe passerelle**



entrée effective


en école nationale d'agronomie ou vétérinaire
après la classe passerelle - *selon classement*

Qu'est-ce que la Classe Passerelle Agro Vétro ?

*C'est une année **obligatoire**, après l'obtention du concours passé et obtenu en 2ème année de BTS/BTSA*

*Elle permet d'**acquérir des connaissances complémentaires**, indispensables à la poursuite des études en école d'ingénieur agronome ou de vétérinaire*

1 an de classe agro-vétro post-BTSA et BTS en lycée :

- 
- en section vétérinaire pour les lauréats du concours « vétro » ;
 - en section ingénieur pour les lauréats du concours « agro ».

Enseignements en classe agro-vétro :

sciences (biologie-écologie, mathématiques-informatique, physique-chimie), anglais, lettres, philosophie.

Les enseignements privilégient des pédagogies actives, un accompagnement du travail personnel, la conduite de projet à travers des enseignements interdisciplinaires sur la médiation scientifique et sur la conduite d'une recherche scientifique.



Validation de l'année : 60 crédits ECTS

En Nouvelle-Aquitaine :

- Parcours BTS/ BTSA dans l'EPL de votre choix
- Préparation au concours dans l'EPL choisi, en lien avec le lycée de Blanquefort qui propose un accompagnement à distance et des regroupements
- Classe passerelle post BTS/BTSA : lycée de Blanquefort (Agrocampus Bordeaux-Gironde)

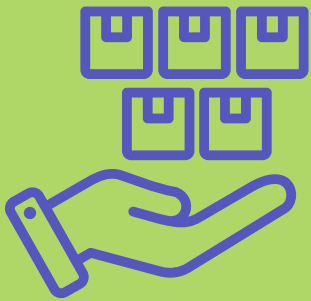


En savoir plus :

<https://www.lyceeblanquefort.formagri33.com/etudes-superieures/>

<https://www.letudiant.fr/etudes/ecole-ingenieur/classe-agro-veto-post-bts-btsa-une-passerelle-vers-les-etudes-veterinaires-et-agronomiques.html>

Pour l'édition 2025 :



- **124 places ouvertes au concours commun agronomique**
- **52 places ouvertes au concours commun vétérinaire**

Inscriptions en ligne sur le site internet du SCAV

Service des **C**oncours **A**gronomiques et **V**étérinaires :

<https://www.concours-agro-veto.net/>